

Réduire les rejets industriels dans l'eau

4

Réduire la consommation d'eau

Les événements climatiques connus en France depuis plusieurs années, notamment la canicule de l'année 2003 ainsi que les perspectives de changements climatiques, montrent la nécessité de mettre en œuvre des dispositions pour réduire les consommations d'eau.

Notre région demeure vulnérable aux épisodes de sécheresse malgré les aménagements hydrauliques réalisés au milieu du siècle dernier permettant d'utiliser les eaux de la Durance et du Verdon.

Les exploitants des installations classées doivent appliquer les principes définis en particulier par l'arrêté du 2 février 1998 (article 14) pour limiter les flux d'eau et respecter les exigences de leur arrêté d'autorisation quand il fixe des niveaux de prélèvements dans les eaux souterraines et superficielles, notamment lors de sécheresse.

Le Ministère en charge de l'environnement a mis en place des actions prioritaires pluriannuelles pour réduire les prélèvements et les rejets dans le milieu dans les zones dites hydrologiquement sensibles, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'au moins un bulletin de situation hydrologique critique dans les dix dernières années.

Ces contraintes ont abouti à des mesures temporaires de réduction de consommation lors des périodes de sécheresse qui ne sont pas toujours en adéquation avec le bon fonctionnement d'installations classées. Il est donc apparu nécessaire de redéfinir des règles plus générales mais permettant également une réduction pérenne des consommations.

L'inspection des Installations Classées, a proposé, en 2009, d'imposer par arrêté préfectoral aux 103 exploitants prélevant plus de 50 000 m³/an en 2008 (qui représentent une consommation totale d'environ 270 millions de m³/an) un plan comportant deux étapes :

1. Établissement d'un diagnostic de sa consommation d'eau et de ses rejets, comprenant une analyse des économies possibles en marche normale et des dispositions temporaires applicables en cas de sécheresse ;
2. Mise en œuvre d'un programme d'actions, s'appuyant sur une analyse technico-économique, assorti d'un calendrier afin de :
 - en période normale de fonctionnement, mettre en place des mesures d'économie d'eau et de limitation des rejets,
 - en période de crise, d'appliquer des dispositions de limitations d'usage de l'eau et de rejet des effluents, en fonction des processus industriels et de la gravité de la sécheresse.

Réduire les rejets industriels dans l'eau

Réduire la consommation d'eau

4

Consommation d'eau douce en m³ (>1 000 000 m³/an)

Nom établissement	Nom Commune	Total prélèvement hors mer
FIBRE EXCELLENCE	Tarascon	17 355 654
NAPHTACHIMIE	Martigues	14 922 928
ARCELORMITTAL	Fos-sur-Mer	13 733 382
CPB-UCB	Berre l'Étang	8 258 466
ROUSSELOT	Isle sur la Sorgue	7 757 346
CMESE	Mole	6 373 129
EURENCO	Sorgues	5 236 119
RAFFINERIE ESSO	Fos-sur-Mer	5 224 592
TOTAL	Chateauneuf-les-Martigues	5 145 973
SAINT LOUIS SUCRE	Marseille	4 797 677
INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS	Martigues	4 697 656
CPB-UCA	Berre l'Étang	4 524 193
E.ON	Meyreuil	3 694 213
LYONDELL CHIMIE FRANCE SAS	Fos-sur-Mer	2 927 762
ARKEMA FRANCE	Chateau-Arnoux Saint-Auban	2 773 924
ALUMINIUM PECHINEY	Gardanne	2 501 049
ARKEMA	Martigues	2 486 968
CPB RAFFINERIE	Berre l'Étang	2 127 555
SEPR	Pontet	1 811 798
STMICROELECTRONICS SAS	Rousset	1 667 635
VINYLFOS	Fos-sur-Mer	1 403 386
SOLVAY SPECIALITES FRANCE	Arles	1 306 920
ARKEMA	Marseille	1 164 807

Réduire les rejets industriels dans l'eau

4

Réduire la consommation d'eau

ISOVER st GOBAIN

La société s'est implantée à Orange en 1972 ; l'effectif de l'entreprise est de 300 salariés. Le four verrier représente le cœur du métier et est un point très sensible en cas de perte d'énergie électrique. Il est d'ailleurs alimenté directement par une ligne électrique à HT. En cas d'arrêt du four, l'outil de production serait détruit.

Sa puissance utile est de 16 MW (sa charge permanente est de 350 tonnes de verre). La fusion s'opère à 1450°C.

Il existe 3 lignes de production (laine de verre roulé, panneaux de laine de verre et laine à souffler).

Nota : le four doit être remplacé en 2012. A cet effet, une technologie innovante sera mise en place sur les réfractaires pour améliorer l'homogénéité de la chaleur. Les électrodes seront de nouvelle génération (électrodes plongeantes) pour économiser l'énergie (de l'ordre de 5%).

La société est soumise au respect de l'arrêté verrier du 12 mars 2003.

4 forages (nappe à moins de 10 mètres de profondeur) d'un débit global de 290 m³/h sont utilisés pour :

- production d'eau douce (chaudière),
- réchauffage de cuves,
- alimentation de goulotte de calcin,
- eaux de refroidissement,
- eaux d'incendie.

Isover Saint Gobain, à la demande de l'inspection des installations classées, a mené en 2011 des études pour réduire les quantités d'eaux pompées dans la nappe.

La mise en place de nouvelles TAR, le recyclage d'eaux de refroidissement et le traitement de fuites devraient permettre de ramener la consommation de 755 000 m³/an en 2010 à 520 000 m³/an en 2011 et à 220 000 m³/an à l'horizon 2013/2014 d'eaux de nappe consommées.

Le rejet, constitué essentiellement des eaux de refroidissement, s'effectue dans la rivière «La Meyne», où il représente 20% du débit d'eau rejeté par la société en période d'étiage.